



BASE DE DONNEE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Par **persanne**, le 11/01/2017 à 19:13

Bonjour

Je souhaiterai savoir si dans une entreprise, qui va mettre en place la BDES qui, (doit être établie par l'entreprise), qui a mis en place une commission, avec 2 membres du CE dont la déléguée syndicale.

Dans l'entreprise il y a 2 syndicats mais le deuxième syndicat n'a jamais été invité à cette commission.

Questions :

Est ce normal ?

N'y a t-il pas discrimination syndicale?

Et est-ce que le délégué syndical, de l'autre syndicat, peut s'imposer pour faire parti de cette commission de travail durant le mandat des membres.

Je précise, qu'il doit y avoir un accord mis en place dans l'entreprise mais un seul syndicat connait le contenu de cette BDES et pas l'autre.

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le 11/01/2017 à 19:42

Bonjour,

Il pourrait surtout y avoir délit d'entrave mais tout dépend comment s'est effectuée la désignation des membres de la commission...

Je conseillerais au Délégué syndical exclu de se rapprocher de son organisation syndicale...

Par **persanne**, le 12/01/2017 à 20:02

Bonsoir

Merci de vos conseil je vois avec mon syndicat